



Accueil, Logement Et Réinsertion de Personnes Isolées

Association : V144.F78.TI Metz d'intérêt général

CHARTRE DES BENEVOLES

1 / ALERPI est une association ayant pour objet d'accueillir des personnes sortant de détention ou bénéficiant d'un aménagement de peine et de les aider à se réinsérer.

A ces personnes ALERPI offre un accueil permanent par des bénévoles et un travailleur social, une aide à l'insertion sociale et professionnelle et un hébergement temporaire dans des studios équipés.

2/ Créée par des membres de l'aumônerie catholique des prisons, ALERPI repose sur des valeurs communes de fraternité et de solidarité

3/ Les résidents d'ALERPI sont des adultes en difficulté personnelle ou sociale.

Etre bénévole à ALERPI, c'est donc s'engager librement à donner équitablement de son temps et de ses compétences au service de ces personnes.

Les bénévoles peuvent être réguliers ou ponctuels, mais chacun trouvera sa place dans l'association.

4/ Le bénévole s'engage donc :

- A être à l'écoute de ces personnes sans les juger ou les stigmatiser et à assurer une présence bienveillante auprès d'elles ;
- A garder une nécessaire distance physique et affective avec les personnes accueillies ;
- A respecter le devoir de réserve et de discrétion au sujet des résidents et des bénévoles. Chaque personne a droit à la confidentialité concernant sa vie privée,
- A faire respecter le règlement intérieur,
- A noter avec précision le déroulement de la vie quotidienne dans le cahier de liaison,
- A assurer avec régularité les temps de permanence qu'il aura inscrits sur le planning ou à chercher un remplaçant en cas d'empêchement.
- A participer, dans toute la mesure du possible, à la réunion mensuelle des permanents.

12. Rue Maurice Barrès 57000 Metz. Tél : 09 51 40 78 22 & 06 33 11 48 71

alerpi.barres@gmail.com

- A assumer sa part de responsabilité dans la bonne marche de la maison et à travailler en collaboration avec les autres membres de l'association.

5/ ALERPI s'engage :

- A organiser une réunion mensuelle des permanents.
- A donner une information claire et régulière au bénévole ; statuts, règlement, chartes, compte rendus des bureaux, conseils d'administration et assemblée générale ;
- A favoriser et examiner toute proposition d'un bénévole allant dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'association au service de l'intérêt des personnes accueillies.
- A l'aider à trouver sa place dans l'équipe.

Fait à Metz le.....

Le Président ALERPI

Jacques SIDOBRE

Le bénévole :

Nom :

Prénom :

Signature :

12. Rue Maurice Barrès 57000 Metz. Tél : 09 51 40 78 22 & 06 33 11 48 71

alerpi.barres@gmail.com